

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Ecublens
Jeudi 4 octobre 2007 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Philippe ECOFFEY, Président du Conseil communal

Appel: 60 membres présents lors de l'appel.
9 personnes excusées:
MM. Claude Bellières, José Birbaum, Bernard Calame, David Cananiello,
Pascal Conti, Samuel Karlen, Jacques Neiryck, Mehmet Sahingoz,
Daniel Savary.
Arrivent plus tard : MM. Amédée Genton, Jorge Ibarrola, Philippe Turin,
Daniel Sage.
Absent. M. Christian Heinimann.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 août 2007.
3. Assermentation.
4. Nominations d'un délégué à l'ORPC et d'un délégué à la Commission de naturalisation.
5. **Préavis No 11/2007**
Arrêté communal d'imposition pour l'année 2008.
Rapport de la Commission des finances.
6. **Préavis No 12/2007**
Immeuble rue de Villars 11 – Assainissement du bâtiment – Demande de crédit.
Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

7. Préavis No 13/2007

Projet de réaménagement du carrefour route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire – Demande d'un crédit d'étude.

Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

8. Préavis No 14/2007

Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin de Verney et extension du réseau d'alimentation électrique – Installation de deux luminaires et d'un tableau électrique à la déchetterie – Demande de crédit.

Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

9. Communications municipales.

10. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, notre Huissier, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes :

En préambule, **M. le Président**, souhaite remercier tous les participants à la sortie du Conseil le 21 septembre dernier pour la bonne ambiance qui a prévalu toute la journée. Il a eu du plaisir à faire découvrir à certains qu'il existait un four à Bassenges et que la vue depuis la flèche de la cathédrale de Lausanne valait bien l'ascension des 224 marches qui y mènent. Il tient encore à remercier toutes celles et ceux qui lui ont prêté main forte pour l'organisation de cette sortie.

Au chapitre de la correspondance, **M. le Président**, nous lit la lettre de démission de Mme Nathalie Mivelaz datée du 28 août dernier.

Au chapitre des votations et élections, **M. le Président** informe que tout est prêt pour la journée du 21 octobre prochain. D'autre part, il rappelle aux scrutateurs désignés et qui ne pourraient pas être présents qu'ils sont tenus de pourvoir à leur remplacement et d'en aviser le Secrétaire du Conseil.

En ce qui concerne l'élection des jurés cantonaux, et toujours sous réserve d'un aval officiel de la Préfecture, elle sera tacite, le nombre de candidats correspondant au nombre de postes à repourvoir.

Au chapitre des représentations :

Le 1.9.07, il s'est rendu à la fête à Renges où il a pu apprécier le travail de nombreux bénévoles qui ont contribué à la bonne réussite de ce moment de convivialité important.

Le 8.9.07, il s'est rendu au tournoi interne du volley-ball Ecublens. A cet effet, il souligne qu'il a pu constater que les valeurs qu'il avait connues à l'époque, à savoir sportivité, amitié et engagement sont toujours bien présentes.

Le 11.9.07, il a assisté à une séance d'information sur le SDOL où il a pu mesurer l'ampleur des projets et des défis que ce schéma directeur entend relever.

Le 12.9.07, soirée Jazz New-Orleans au Motty, organisée par Ecublens-animations. Une salle comble, une ambiance rare et un grand moment.

Le 25.9.07, il a assisté à l'Assemblée extraordinaire de la Société de chant l'Echo des Campagnes, un des derniers chœurs d'hommes de la région qui, et c'est réjouissant, semble à nouveau attirer des jeunes.

Le 27.9.07, il a participé à l'inauguration des nouveaux locaux de « Mobilet ». Cette entité financée par l'assurance chômage, accompagne des jeunes de 15 à 25 ans au terme de leur scolarité obligatoire ou sans formation professionnelle achevée. Elle vise à leur réinsertion dans le circuit scolaire ou professionnel et accomplit un travail remarquable. M. le Conseiller Chevallaz en est l'une des chevilles ouvrières.

Le 29.9.07, il a représenté le Conseil à la première revue du SDIS Chamberonne, lequel semble être sur les rails et fonctionner sans problème majeur, grâce à l'engagement des responsables et à la bonne entente des trois communes concernées.

Le 3.10.07, il est passé par la bibliothèque communale qui fêtait la mise en circulation de son 10'000ème titre. Il relève le travail remarquable effectué par les personnes bénévoles encadrées par une responsable efficace et efficiente.

Au chapitre des manifestations à venir, **M. le Président**, nous informe que le SDOL organise une séance d'information publique le samedi 27 octobre prochain de 9 h à 13h. Il encourage vivement les membres de ce Conseil à s'y rendre afin de prendre la mesure des projets qui nous toucheront très bientôt, des avantages dont nous pourrions bénéficier mais aussi des engagements financiers très importants qu'ils impliqueraient et auxquels nous serions confrontés.

POINT 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote l'ordre du jour **est accepté** à l'unanimité.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28.08.2007

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote le PV de la séance du 28.08.07 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

POINT 3 : ASSERMENTATION

Pour faire suite à la démission de Madame Nathalie Mivelaz, le Bureau a reçu la proposition de nommer **M. Rabah SAM**, premier des « viennent ensuite » de la liste du groupe **PSIG**.

Après la lecture du serment, **M. Rabah SAM** est assermenté. Des applaudissements saluent cette assermentation. L'effectif passe à 61 conseillers présents.

POINT 4 : NOMINATIONS D'UN DELEGUE A L'ORPC ET D'UN DELEGUE A LA COMMISSION DE NATURALISATION.

Pour faire suite à la démission de Mme Nathalie Mivelaz, nous devons nommer un nouveau représentant à l'ORPC.

Au nom du groupe PSIG **M. Frédéric HUBLEUR** propose la candidature de **M. Carlo VOLPI**. Il n'y a pas d'autres propositions aussi M. Carlo Volpi est élu par acclamations.

Nomination d'un membre à la Commission de Naturalisation. **M. le Président** nous explique que lors du dernier Conseil nous avons élu M. Pascal Favre dans cette Commission en remplacement de Mme Evelyne Ricci, démissionnaire. Or, il s'avère que l'épouse de M. Favre est employée au Greffe municipal et est impliquée dans le traitement des dossiers touchant à la naturalisation des personnes. Afin de prévenir tout malentendu ou préjugé nous avons estimé préférable de remplacer M. Pascal Favre. **M. le Président** attend les propositions.

Au nom du groupe ACDE, **Mme Anne-Claude GILLI** a le plaisir de proposer la candidature de **M. Mehdi LAGGER**.

Il n'y a pas d'autre candidat. En présence de cette unique candidature **M. Mehdi LAGGER** est élu par acclamations.

POINT 5 : PREAVIS NO. 11/2007 – ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Didier Lannaz**. Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné.

M. le Président propose d'ouvrir la discussion sur chaque article et chaque point de ce document, puis sur le préavis en général. Il n'y a pas d'opposition à ce mode faire et **M. le Président** ouvre la discussion :

- Article premier :
- point 1 la discussion n'est pas demandée, elle est close.
- point 2 la discussion n'est pas demandée, elle est close.
- point 3 la discussion n'est pas demandée, elle est close.
- point 4 la discussion n'est pas demandée elle est close.
- points 10 & 10bis la discussion n'est pas demandée, elle est close.

Arrivées à 20h.25 de MM. Jorge Ibarrola et Philippe Turin, l'effectif passe à 63 Conseillers présents.

- point 11 : Impôt sur les chiens, **M. Jean-Pierre Müller** demande la parole. Il souhaite, si l'augmentation de cet impôt est accepté ce soir, que les charges supplémentaires qui sont payées par cet impôt soient bien affectées au service de nettoyage des parcs à chiens et surtout pour l'application de la loi sur les chiens dangereux, de façon qu'il y ait beaucoup plus de rigueur au niveau de notre commune pour le port de la muselière pour ce type de chiens et pour leur encadrement.

Arrivée à 20h27 de M. Amédée Genton, l'effectif passe à 64 Conseillers présents.

M. Jean-Claude Merminod, se dit choqué par l'augmentation de frs. 20. -- pour l'impôt sur les chiens. Quand il voit ce préavis, rien n'est augmenté si ce n'est ces frs. 20. -- avec comme argument d'adapter les tarifs par rapports aux communes avoisinantes. Il se demande si l'année prochaine on fera la même chose avec l'impôt sur le revenu ? Il trouve que pour certains budgets ces frs. 20. -- représentent une grosse somme. D'autre part, il estime que c'est mesquin de mettre ces frs. 20. -- d'augmentation alors qu'il n'est pas possible d'obtenir le coût précis des frais d'entretien liés aux chiens ou à l'achat des « Robydogs » puisque la somme d'impôt encaissée ne fait pas partie d'un fonds affecté. Aussi, il souhaite déposer un amendement. Celui-ci fait partie des annexes à ce PV. (annexe : 1)

Cet amendement est appuyé par 5 membres du Conseil et **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement. Elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote **l'amendement est refusé** par 25 voix contre 16 et quelques abstentions.

Article 2, point 12, la discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. François Teuscher signale que les points 5 à 9 de l'article premier n'ont pas été évoqués. **M. le Président** s'excuse d'avoir été « trop vite » et reprend au :

- point 5 la discussion n'est pas demandée, elle est close.
- point 6 la discussion n'est pas demandée, elle est close.
- point 7 la discussion n'est pas demandée, elle est close.
- point 8 la discussion n'est pas demandée, elle est close.
- point 9 la discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. Jean-Pierre Müller a une question pour la Municipalité au sujet de la péréquation qui entre pour une grande ligne de compte dans le problème de nos impôts. Il rappelle la facture finale de la péréquation et souligne que nous avons l'honneur d'être la deuxième ville du canton en ce qui concerne la redevance complémentaire pour cette facture sociale. Il aimerait comprendre pourquoi, nous Ecublens, sommes juste derrière Lausanne à payer frs. 2'302'974. -- en plus de nos frs. 4'804'000. --. Bien que notre Municipalité avait provisionné cette somme au niveau de nos comptes, il rappelle que notre marge d'autofinancement est diminuée d'autant. Il dit qu'il faut être extrêmement attentif à ces montants de péréquation. Pour l'année 2007 un montant de frs. 7'248'000. -- est annoncé et il vient de voir sur le site du Canton que pour 2008 on nous annonce frs.8'900'000. --Il rappelle que nous passons d'un chiffre prévu au départ de 4 millions à quasiment 9 millions. Il nous incite à imaginer les conséquences sur la marge des comptes communaux. Il demande à ce que nous restions prudents à ces taux d'impôts qui nous seront proposés.

M. Pierre Kaelin, Syndic, répond que la Commune d'Ecublens a payé les acomptes 2006 pour la péréquation, qui étaient basés sur les résultats de 2003-04. Le résultat final que la Commune a reçu dernièrement est basé sur les résultats effectifs de 2006, donc la différence est importante. Il relève toutefois qu'en 2003 le point d'impôt était à environ frs. 254'000 et pour 2006 il est à frs. 350'000, pratiquement à frs. 100'000 de plus. Le point d'impôt a une valeur très importante sur la péréquation. Ce que M. Müller a relevé pour 2008 par rapport au RPT est en accord avec ce qu'il avait estimé en Commission des finances, ne connaissant pas encore le chiffre exact, il avait estimé une fourchette à 2 millions et maintenant le chiffre exact est de frs. 1'951'000.-- Comme le rapporteur de la Commission des finances l'a dit, si on baisse d'un point ça nous péjore au niveau de la péréquation. Aujourd'hui nous avons une situation favorable mais comme nous pourrons le voir au prochain budget, la situation se péjore un peu.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis. Au vote le préavis est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 11/2007;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver l'arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour l'année 2008 tel que présenté par la Municipalité.

L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

POINT 6 : PREAVIS 12/2007 Immeuble rue de Villars 11 – Assainissement du bâtiment – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. François Chapuis.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Didier Lannaz.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné.

Arrivée à 20h40 de M. Daniel Sage, l'effectif passe à 65 Conseillers présents.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Kaelin, Syndic, souhaiterait que M. François Chapuis lui explique le calcul figurant en page 2 du rapport de la Commission ad hoc, concernant les 5% d'intérêts. S'il s'agit des 5% de frs. 800'000. -- cela ferait frs. 40'000. -- et non frs. 50'000. -- comme indiqué dans ledit rapport.

M. Alberto Perez souhaiterait émettre un vœu qui aurait plutôt tendance à augmenter le coût de cette orientation plutôt que de l'abaisser. Le vœu est le suivant, dans le rapport il est mentionné des fenêtres en PVC. Ce genre de fenêtre a la malheureuse tendance à diminuer assez fortement le vide de maçonnerie par lequel peut rentrer la lumière, ce sont des fenêtres qui présentent d'abord un cadre qui dépasse de 2-3-cm. et qui présentent des battants qui ont des largeurs des fois à la hauteur de la rigidité du PVC. Alors, le vœu, c'est simplement, dans la mesure où la façade va être refaite que nous prenions garde à ces fenêtres.

M. Aitor Ibarrola a pris note que le chauffage sera partiellement solaire. Est-ce que ce genre d'installation fait l'objet d'un subside ou d'une subvention ? Si c'est le cas est-ce que cela a été demandé ?

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond pour préciser qu'il ne s'agit pas du chauffage de l'immeuble mais plus précisément de l'eau chaude. Si M. Ibarrola parle du centime climatique, dans ce cas, ils ont déjà fait une demande pour récupérer le centime par rapport aux travaux du collège de Vénus mais elle ne pense pas que ce

sera possible pour ce genre d'immeuble. Toutefois, elle va se renseigner et si c'est le cas, elle ne manquera pas de faire le nécessaire afin de récupérer quelque chose.

M. Michel Miéville demande de renvoyer ce préavis à la Municipalité selon son intervention figurant en annexe de ce PV. (annexe 2)

M. Mehdi Lagger aimerait savoir si la Municipalité a bien reçu tous les devis des entreprises avec les prix d'aujourd'hui, sans quoi nous pourrions nous attendre à quelques surprises sur les coûts de rénovation de ce genre de bâtiments.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que les chiffres qui figurent sur le préavis sont les chiffres du jour. Elle rappelle qu'un montant de frs. 600'000. -- a été inscrit au plan des investissements de 2008 et que ce montant se rapportait à une estimation de 2006 alors qu'aujourd'hui le devis s'élève à frs. 800'000. –

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée. **M. le Président** reprend la demande de M. Miéville de renvoyer ce préavis en Municipalité. Cette demande de renvoi doit être appuyée par 1/3 des membres. Ce n'est pas le cas, aussi la demande de M. Miéville est refusée.

La discussion continue, elle n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis. Au vote, le préavis 12/2007 **est accepté** par 40 oui, 18 voix contre et une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 12/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet d'assainissement du bâtiment rue du Villars 11;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 800'000.00** (huit cent mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet assainissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux, par prélèvement en une fois sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11).

L'augmentation des charges d'exploitation est estimée à Fr. 2'900.00 par année.

La plus-value de recette sur la location des appartements et des locaux est de Fr. 40'176.00 par année.

M. Didier Lannaz se déclare satisfait que ce préavis soit accepté. Il espère sincèrement que les frs. 800'000. -- ne seront pas dépassés.

POINT 7. PREAVIS NO 13/2007 : Projet de réaménagement du carrefour route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Charles Anderegg**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Didier Lannaz**.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Frédéric Hubler émet un vœu à l'intention de notre Municipalité au nom du groupe PSIG. L'intégralité de son intervention se trouve dans les annexes de ce PV. Annexe 3.

M. Christian Maeder, Municipal, répond que nous nous trouvons à la phase préliminaire et que l'objet de ce préavis c'est la demande d'un crédit d'étude. Par souci de transparence et pour montrer un peu dans quel sens la Municipalité voulait aller, elle a choisi de montrer 2 plans. C'est vrai que sur le plan d'emprise il n'y a aucun passage piéton. Pour le moment il n'est pas prévu de supprimer celui qui se trouve sur la route Neuve et il est même possible que d'autres soient rajoutés. Mais, bien évidemment c'est l'étude qui donnera le projet définitif et c'est la raison de la demande de crédit d'étude pour étudier au mieux le futur projet et qui tiendra compte du vœu de M. Hubler et qui verra certainement naître plus qu'un passage piéton. D'autre part, lors du projet final ils prendront aussi en considération les vélos et les cyclistes.

M. Michel Miéville aimerait savoir si la Municipalité peut renseigner ce Conseil sur le coût total de ce projet.

M. Christian Maeder, Municipal, répond par la négative puisque c'est l'objectif de cette étude de donner un coût et c'est très difficile d'estimer un montant total sans avoir fait une étude préalable. Au plan d'investissement il est mis, pense-t-il, frs. 250'000. -- La discussion se poursuit, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis 13/2007.

Au vote, le préavis 13/2007 **est accepté** à une large majorité, il y a 2 avis contraires et une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 13/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder un crédit de **Fr. 20'500.** -- à la Municipalité d'Ecublens pour l'étude du projet de réaménagement du carrefour route Neuve – chemin de la Colline – route de Vallaire;

2. de financer cette étude par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin de l'étude, par prélèvement en une fois sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte n° 9282.11).

POINT 8. PREAVIS NO 14/2007 : Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin de Verney et extension du réseau d'alimentation électrique – Installation de deux luminaires et d'un tableau électrique à la déchetterie – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Daniel Sage**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Didier Lannaz**.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Alberto Perez a une question concernant l'aspect financier du préavis. Il est dit que les travaux de génie civil au chemin de Vernet coûteront frs. 20'000. -- alors que les travaux de génie civil pour la déchetterie coûteront frs. 2'000. --. Les travaux de génie concerne essentiellement la fouille et il est étonné qu'il y ait un facteur 10 dans les prix alors qu'au niveau des longueurs elles semblent assez similaires.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement il y a un gros différentiel entre les travaux de génie civil qui seront faits sur le domaine public et ceux qui seront réalisés à l'intérieur de la déchetterie. Il faut simplement savoir qu'à l'intérieur de la déchetterie ces frs. 2'000. -- correspondent à des fournitures puisque les travaux seront réalisés par le personnel de la commune avec nos propres machines, alors que sur le domaine public il faudra avoir recours à une entreprise.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. Le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis 14/2007 **est accepté** à une large majorité, il y a 1 avis contraire et 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 14/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver l'implantation d'une installation d'éclairage public au chemin de Verney et l'extension du réseau d'alimentation électrique, ainsi que l'installation de deux luminaires et d'un tableau électrique à la déchetterie;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 87'000.--** (huitante-sept mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux, par prélèvement en une fois sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte n° 9282.11).

POINT 9. Communications municipales.

M. le Président adresse ses remerciements au Greffe municipal qui a pris l'initiative de faire parvenir par courrier et avant le Conseil, ces communications plus conséquentes que d'habitude, de sorte que chacun a pu en prendre connaissance avant de venir.

La discussion est ouverte :

Point 1 : **M. Christophe Cartier** dit merci à la Municipalité d'avoir bien tenu compte de son postulat .Au vu des réponses données par le BPA, il se rend compte que cela n'a pas été inutile. Il se réjouit et il garantit que lorsqu'un préavis sera déposé pour les modifications, parce qu'il espère qu'il y en aura un tout prochainement, la Municipalité aura son appui.

Points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 la discussion n'est pas demandée, elle est close.

POINT 10. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville souhaite déposer une Interpellation. Celle-ci dans son intégralité figure en annexe de ce PV. Annexe :4

M. le Président demande si 5 membres appuient cette Interpellation. C'est le cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion. **M. le Président** propose de voter sur la prise en considération de l'Interpellation et de son renvoi en Municipalité.

Au vote, l'Interpellation de M. Michel Miéville est **renvoyée à la Municipalité** à une large majorité. La Municipalité répondra lors de la prochaine séance selon l'art. 76 du règlement du Conseil Communal.

M. Alain Blanchoud souhaite déposer une Interpellation. Celle-ci dans son intégralité figure en annexe de ce PV. Annexe : 5

M. Pierre Kaelin, Syndic, répond que cette dépense a été mise au budget 2008. La Municipalité a estimé que cela pouvait attendre 2008.

M. Alain Blanchoud retire son Interpellation et souhaite déposer une Motion intitulée « Panneaux électoraux ». Cette motion dans son intégralité figure en annexe de ce PV. Annexe : 6

M. le Président dit qu'il applique l'article 74 pour le dépôt d'une motion. La parole est en priorité à la Municipalité avant qu'il ouvre la discussion. La Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer, **M. le Président** ouvre la discussion sur la Motion de M. A. Blanchoud. La discussion n'est pas demandée. Le vote portera sur la prise en considération de la Motion ou le rejet de cette Motion. Au vote la Motion **est rejetée** à une large majorité.

M. Alain Blanchoud souhaite remercier l'Assemblée et tous ceux qui ne sont jamais venus poser des panneaux et des affiches. Ils seront les bienvenus pour les prochaines votations.

La discussion se poursuit, toujours sous le chapitre « Divers »

M. Claude Masson rappelle que la Municipalité a fait l'acquisition d'un magnifique piano « Clavinova » qui donne beaucoup de satisfaction. A l'instar de cet achat, M. Claude Masson aimerait demander à la Municipalité de faire l'acquisition d'une installation de sonorisation utilisable par plusieurs sociétés et groupements. La sonorisation actuelle mise à disposition par les écoles n'est pas fiable pour des manifestations d'une certaine envergure. Preuve en est que lors des discours de la manifestation du SDIS- Chamberonne, les discours étaient très difficiles à comprendre. Ce serait donc un bon investissement.

Concernant le Préavis 14/2007, M. Claude Masson aimerait demander à la Municipalité de faire un inventaire des chemins à risques dans la Commune qui ne sont pas éclairés. Pour exemple, le chemin qui est au bas du ch. de Veilloud qui va à travers le petit jardin public en direction de 2 bâtiments de Veilloud et qui mériterait aussi un éclairage. Peut-être y aurait-il encore d'autres chemins qui mériteraient des améliorations.

M. Christian Maeder, Municipal, souhaite donner une réponse en ce qui concerne l'éclairage. La Municipalité possède l'inventaire complet des rues qui sont sur le domaine public et qui sont actuellement garnies de luminaires. De mémoire, M. Maeder précise qu'il n'y a pratiquement plus de chemins pas éclairés sur le domaine public. Ce qui n'est souvent pas éclairé, ce sont les chemins privés, la Commune n'éclaire pas le domaine privé. En ce qui concerne le cheminement évoqué tout à l'heure au chemin de Veilloud, 2 magnifiques lampadaires ont été installés l'année dernière suite à un vœu de M. Christophe Cartier.

M. le Président reprend le vœu de M. Claude Masson au sujet de la sonorisation et invite la Municipalité à rendre une réponse pour la prochaine séance.

M. François Chapuis remercie la Municipalité pour avoir reçu par courrier les communications municipales le mercredi 3 octobre. Jeudi 27 septembre, dans le journal 24Heures il a été surpris de découvrir une offre d'emploi concernant un Urbaniste communal pour Ecublens. Il regrette que cette offre d'emploi ne soit pas mentionnée dans les communications municipales. Il pose la question à la Municipalité du pourquoi de l'engagement d'un urbaniste.

M. François Massy, Municipal répond que depuis la nouvelle législature les tâches au niveau de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et des transports ont passablement augmentés. Nous faisons partie du SDOL et nous nous sommes engagés à suivre et à travailler dans ce cadre là. Nous sommes aussi engagés, par exemple, comme partenaire relativement actif concernant le learning center. Actuellement, il y a un projet dans lequel nous sommes activement engagés, c'est le Centre de Congrès et de Rencontres. Pour l'instant nous n'avons personne pour s'occuper des problèmes d'urbanisme, d'aménagement du territoire et des transports et pour aller dans des séances de groupes techniques. Personne pour préparer des synthèses, préparer des rapports pour la Municipalité. Ce printemps vous avez voté pour un projet de territoire aussi nous faut-il quelqu'un pour le pilotage technique de ce projet. Concernant les différents plans de quartiers, le PPA de Renges, il n'y a personne pour s'en occuper. Il y a nécessité d'avoir un soutien technique pour ces projets, d'où l'engagement d'un urbaniste. Cet engagement est le fruit d'une réflexion de la Municipalité pour savoir si cet engagement était nécessaire. La réponse étant oui, c'est la raison pour laquelle une offre d'emploi a été mise dans 24 Heures.

M. Amédée Genton dit qu'il a entendu un long énuméré de justificatifs mais qu'il n'y avait pas de réponse à la question de M. François Chapuis qui demandait pourquoi il n'y avait pas spontanément un avis dans les Communications municipales.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que jusqu'à maintenant la Municipalité n'a jamais communiqué de cette manière l'engagement de personnel et ce n'est pas parce que c'est un architecte-urbaniste qu'il doit y avoir un privilège particulier. La Commune d'Ecublens engage régulièrement du personnel en remplacement de personnes partant à la retraite ou pour d'autres raisons. Alors, soit on prend la décision de mettre dans les Communications municipales chaque fois qu'il y aura un engagement et là, il répète qu'il faut une égalité de traitement. On met des annonces aussi pour un employé qui serait engagé pour des travaux de voirie, de même pour un employé de commerce, ce qui veut dire que l'on devrait annoncer les engagements systématiquement. Il ne veut pas s'avancer pour une réponse ce soir mais il prend note de la demande et il verra de quelle manière il pourra l'aménager dans les communications.

M. Jean-Louis Radice comprend bien la réponse de notre Syndic. Il est évident que l'engagement et le licenciement de personnel communal relève parfaitement de la compétence de la Municipalité et le Conseil n'a pas à s'immiscer. Par contre, concernant l'engagement d'un urbaniste, on devrait le distinguer, et ceci sans faire offense au personnel communal, du renouvellement pur et simple du personnel qui part à la retraite. Il s'agit là d'un poste nouveau qui retient l'attention de chacun, surtout lorsque l'on vient de voter un crédit d'étude pour un projet de territoire. C'est à ce titre là que M. François Chapuis trouvait qu'il était opportun d'informer le Conseil de ce besoin de la Municipalité pour lequel, elle est seule juge.

M. le Président donne la parole à **M. Edouard Logoz, Municipal**. Le discours de M. E. Logoz est annexé au présent PV. Annexe : 7

M. le Président donne la parole à **M. Pierre Kaelin, Syndic**. Son message est annexé au présent PV. Annexe : 8

Ensuite, **Notre Syndic** remet 2 cadeaux à **M. Edouard Logoz** et informe l'Assemblée que le verre de l'amitié est offert afin de pouvoir passer encore un moment de convivialité.

M. le Président remercie **M. le Syndic** et clôt la séance. Il est 22 heures.

Ecublens, le 15 octobre 2007

Le Président

Le Secrétaire

Philippe Ecoffey

Michel Häusermann